



Adresse courrier :  
14a Rue des Jardins Fleuris Veymerange  
57100 THIONVILLE  
Tél bureau : 03 82 53 84 59  
Technique : 06 08 34 49 51  
Présidente : 06 95 70 97 18  
eMail : ATGRS.club@gmail.com  
Internet : http://www.atgrs.fr/

## Compte Rendu de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 Septembre 2022

1.	<u>Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 24 Septembre 2021</u> .....	1
2.	<u>Rapport Moral de la Présidente au 30 Septembre 2022</u> .....	2
3.	<u>Composition du Comité Directeur</u> .....	2
4.	<u>Rapport financier 2021-2022 et désignation des réviseurs</u> .....	3
5.	<u>Budget prévisionnel 2022-2023</u> .....	3
6.	<u>Tarifs de la saison 2023-2024</u> .....	3
i.	<u>Cotisations annuelles</u> .....	3
ii.	<u>Réductions et suppléments</u> .....	4
iii.	<u>Indemnités et conditions spéciales</u> .....	4
iv.	<u>Remboursement de cotisation et frais de formations</u> .....	4
v.	<u>Conditions salariés, bénévoles et mini-coachs</u> .....	5
7.	<u>Compte Rendu sportif de la saison 2021-2022</u> .....	5

\*\*\*\*\*

L'Assemblée Générale est valablement constituée : le quorum est atteint avec 117 adhérents présents ou représentés sur 319 licenciés.

La réunion démarre à 20 heures et 15 minutes.

\*\*\*\*\*

### 1. Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 24 Septembre 2021

Le Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 24 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Rapport Moral de la Présidente au 30 Septembre 2022

La Présidente remercie la Mairie pour son soutien inconditionnel, l'Eurodépartement de Moselle pour ses aides financières à la fois au club et aux gymnastes de haut niveau, le Conseil Régional du Grand Est pour son soutien financier au club, les financeurs – modestes, mais toujours présents - pour leurs actions exceptionnelles, les adhérents et leurs parents – alias « les gaulois et gauloises » - pour leur fidélité, mais aussi et surtout les licenciés et leurs entraîneurs, salariés et bénévoles, dont la motivation force vraiment l'admiration, 365 jours sur 365 !!

Au 31 Juillet 2022, l'ATGRS compte **386 licenciés** dont – hormis les licences dirigeants et entraîneurs - 135 licences compétitives et 210 licences loisirs, en très bonne voie pour retrouver les 419 licenciés d'avant Covid ! L'ATGRS démarre la saison 2021-2022 avec **8 salariés** (5,2ETP)

... mais le planning des entraînements reste serré, il faudra bientôt « pousser les murs » !

Pour la rentrée 2022, l'organigramme opérationnel des **salariés** change à peine :

- **Uliyana INCHINA**, Master Sport (RUS) vient renforcer l'équipe des entraîneurs nationaux et élite (en lieu et place de Noëlle BLAZIN)
- **Naële BLOCK**, licence STAPS, viendra renforcer tardivement les effectifs loisirs (en remplacement de Marina BIRARDI)

**Céline DELPRAT** conserve la fonction de coordinatrice des entraîneurs bénévoles et juges du club.

**Responsable Technique & Compétition**  
Audrey ZILLI (**pré-pôle, élite, national & divisions nationales**)

**Responsable Loisirs & Section Sportive**  
Nelly VITALI (**petite enfance, sections sportives, santé, handicap, senior & animations**)

**Entraîneurs salariés**  
Marjorie WILLAUME (**régional & scolaire**)  
Nicolas WILHELM (**prépa.phys. & mentale**)  
Gregory REGAZZONI (**danse**)  
**Uliyana INCHINA** (**national & évolution**)  
Lo Ann PASCAL (**fédéral & détection**)  
(à **pourvoir**) (**loisirs & scolaire**)

## 3. Composition du Comité Directeur

Aucune démission n'est constatée cette année.

Le Comité Directeur accueille deux nouveaux assesseurs cette saison :

- **Maxime PARE**, Assesseur ;
- **Nicolas CARMONA**, qui reprendra à terme la responsabilité de la sécurité.

Ces messieurs rééquilibrent un peu la **parité** parmi les membres du Comité Directeur pour la porter à 20% d'hommes contre 80% de femmes.

**Bureau Directeur**  
Anne KLOPP (Trésorière)  
Valérie RESTAT (Trésorière Adjointe)  
Hélène TASSINARI (Secrétaire)  
Sophie OULMANN (Secrétaire Adjointe)

**Assesseurs**  
Rissikat MAGGIOLI  
Fabienne SCHOUACKER  
Virginie CUNY  
Marjorie HINZE  
Angélique ZANELLO  
Géraldine LERUTH  
**Maxence PARE**  
Michel KLOPP (Sécurité)  
**Nicolas CARMONA** (Sécurité)

La composition du Comité Directeur est validée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

## 4. Rapport financier 2021-2022 et désignation des réviseurs

La **trésorerie démarre bien**, mais faiblit en cours d'année, le rythme des revenus post-covid est très en deçà des attentes prévisionnelles. Le club souffre notamment de ne pas disposer librement d'un gymnase pour proposer des activités avec un public.

Compte de **RESULTAT** du 01/08/2021 au 31/07/2022 :

Achats :	11.768,05€	Ventes :	65.014,14€
Services extérieurs :	11.471,49€		
Autres services :	92.397,98€	Subventions :	91.798,00€
Charges du personnel :	162.244,99€		
Autres charges :	37.540,52€	Autres produits :	151.343,41€

A noter que l'association conserve une **TRESORERIE** disponible de **32.815€**

Le total des charges s'élève à **315.423,03€** en hausse de 15% par rapport à la saison précédente. A l'opposé, le total des produits progresse seulement de 12% pour atteindre **308.155,55€** ce qui est insuffisant pour éviter une **Perte** de **7.267,48€**

Pour la révision de ses comptes de la saison 2021-2022, l'Assemblée Générale des licenciés nomme :

- **Philippe KAJPR**
- **Christian GUERIGEN**

Les comptes de la saison 2021-2022 sont approuvés.

## 5. Budget prévisionnel 2022-2023

Le budget prévisionnel est estimé à la baisse à **284.830€** avec

Achats :	9.850€	Ventes :	78.820€
Services extérieurs :	12.980€		
Autres services :	73.300€	Subventions :	119.600€
Charges du personnel :	157.500€		
Autres charges :	31.200€	Autres produits :	86.410€

Le budget de la saison 2022-2023 est entériné par l'assemblée générale des licenciés.

## 6. Tarifs de la saison 2023-2024

### i. Cotisations annuelles

La cotisation est la rémunération des prestations versée au club. Elle couvre les frais d'encadrement, frais de matériel, frais d'équipement et la participation aux compétitions pour les catégories concernées.

Les cotisations **compétitives** proposées pour la saison 2023-2024 sont les suivantes :

Coupe formation 2 et 3 - Evolution	200€	Individuelle club sans ensemble	295€
Coupe formation 4 - Détection	230€	Individuelle élite hors Pôle	395€
Poussines Excellence	240€	Individuelle élite internationale	575€
Supplément individuelles	100€	Individuelle élite en Pôle	100€
Ensemble régional	220€	Ensemble fédéral B	230€
Ensemble fédéral A	240€	Ensemble fédéral C	230€
Ensemble national	250€	Division nationale	260€

Les cotisations **loisirs** proposées pour la saison 2023-2024 sont les suivantes :

Papillons 12-24 mois	140€	Classic Mouv (danse classique)	155€
Babygym 2-3 ans	140€	Body Mouv 2 fois par semaine	155€
Eveil gymnique 4-5 ans	155€	Body Mouv 1 fois par semaine	105€
Ecole de la GR 6-8 ans	170€	Body Mouv 10 séances	35€

Pour rappel, la licence n'est pas incluse dans les cotisations ci-dessus. Souscrite séparément par les adhérents, elle est réglée à la Fédération Française de Gymnastique. Elle comporte une part fédérale, une part régionale, une part départementale, l'assurance et les droits Sacem.

L'assemblée générale approuve le tarif des cotisations de la saison 2023-2024.

## ii. Réductions et suppléments

Aucun changement pour les réductions familiales : -40€ pour l'inscription d'un 2<sup>ème</sup> enfant, -60€ pour le 3<sup>ème</sup> enfant, -35€ pour l'inscription du même licencié à un second cours.

L'ATGRS maintient les réductions déjà en place :

- Réduction Vital Sport 15€
- Réduction Tickets Sport 15€
- Réduction Thi Pass Sport 25€
- Réduction Pass Sport 50€

Une nouvelle réduction est proposée aux loisirs et à la petite enfance : **prime de fidélité** de 10€

L'assemblée générale valide le montant des réductions proposées pour la saison 2023-2024.

## iii. Indemnités et conditions spéciales

Le Comité Directeur maintient le remboursement des **frais réels à 100%** (fiche de frais ATGRS) jusqu'à un maximum annuel de 1.500€ par an par bénévole hors frais de formation ([Circulaire interministérielle n° DSS/AAF/A1/94-60 du 28 juillet 1994](#)). Au-delà de cette limite, le Cerfa 1158003 de déductibilité fiscale pour les dons en nature illimité devra être utilisé par les bénévoles.

Les taux de remboursement des indemnités kilométriques de la saison 2023-2024 sont approuvés.

## iv. Remboursement de cotisation et frais de formations

Sauf cas de force majeure, en cas **d'arrêt de pratique** d'un adhérent, le Comité Directeur maintient les taux de remboursement de cotisation suivants (hors licence)<sup>1</sup> :

- 90% jusqu'au 31 Octobre,
- 50% jusqu'au 30 Novembre,
- 25% jusqu'au 31 Décembre,
- 0% ensuite

Sauf convention contraire, le Comité Directeur prône le maintien du remboursement, par son bénéficiaire, du coût intégral de toute **formation diplômante** – salarié ou non - en cas de démission ou abandon d'activité : 100% des frais dans l'année qui suit, 50% dans les 2 ans.

Les conditions de remboursement des cotisations en cas d'arrêt et des frais de formation en cas de démission restent approuvées à l'unanimité par l'Assemblée.

---

<sup>1</sup> La licence FFGym n'est jamais remboursable.

## v. Conditions salariés, bénévoles et mini-coachs

Le Comité Directeur confirme les résolutions des années précédentes :

- Les salariés et bénévoles (comité inclus) disposent d'une **inscription gratuite** au cours de leur choix, et d'une **réduction du montant de la licence** sur un 2<sup>ème</sup> cours
- Les enfants des salariés ne paient que la **licence fédérale**, la partie cotisation leur est offerte
- Les mini-coachs ayant réalisé leur formation Animateur GR disposent d'une **réduction de 69€** sur leur cotisation de la saison suivante.

L'octroi de conditions spécifiques aux salariés, bénévoles et mini-coachs est maintenue à l'unanimité.

## 7. Compte Rendu sportif de la saison 2021-2022

Avec un effectif en hausse, les loisirs et la petite enfance multiplient les activités autour de Nelly VITALI, en charge de ce secteur : **Halloween, Noël, Carnaval** et **Pâques**. Les vacances scolaires sont animées par les après-midi **Mouv Gym** et l'année est ponctuée par **2 galas** partagés avec le secteur compétitif.

En parallèle, notamment dans le cadre du plan **POIT**, le club assure **78 séances de découverte** de la GR dans le milieu scolaire.

A l'inverse, Audrey ZILLI, Responsable Technique, rapporte un effectif gymnique légèrement en baisse avec seulement **9 coupe formations**. Les résultats restent néanmoins satisfaisants.

- Le club aligne **39 individuelles** :
  - o 25 d'entre elles se **qualifient** au Championnat de France,
  - o 8 se placent dans le **top 10**,
  - o 4 font des **podiums** mais
  - o aucune ne remporte de titre
- Sur les **23 ensembles** engagés,
  - o 17 se **qualifient** en Championnat de France,
  - o 12 se classent dans le **top 10.**,
  - o 4 font des podiums dont
  - o **1 titre** de Championnes de France.
- Parmi les **4 élites** listées :
  - o **Maëlle MILLET** est Championne de France en senior
  - o **Zoé DELFINO DUBOIS** est vice-Championne de France en junior
  - o **Kotryna ZILIONYTE** est vice-Championne de France en espoir
  - o **Manon DEFRANOUX** se classe 4ème

Notre équipe première reste qualifiée en 1<sup>ère</sup> Division : **Anaïs DEFRANOUX, Margot GUERIGEN, Camille LESUEUR, Emmy MARSZALEK, Maé TEMPIER KAJPR** et **Nora ZANELLO** avec 2 gymnastes solides en renfort : **Maëlle MILLET** et **Alessia VERSTAPPEN (BEL)**.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 9 heures et 34 minutes.

\*\*\*\*\*

Fait à THIONVILLE, le Vendredi 30 Septembre 2022

Véronique HEYMER  
Présidente

Hélène TASSINARI  
Secrétaire